

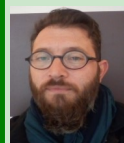


SUD-AX'TION

Axe TGV Sud Est

C.S.S.C.T. DU 8 OCTOBRE

Paris Sud Est, Dijon, Lyon, Chambéry, Marseille, Montpellier



Christophe HUGUET



Stéphane BOULADE



Anasse BOUALLALI



EN CSSCT, SUD RAIL SE BAT POUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS...

Etat sanitaire au 7 octobre !

60 agents de l'axe TGV Sud-Est ont contracté le Covid 19 depuis le mois de mars. (*nombre en forte augmentation depuis septembre*).

Ce sont les agents des ESV qui ont pour l'instant été les plus touchés.

5 agents de l'axe sont à la date du 7 octobre positifs au Covid (1 ASCT sur l'ESV Paca / 1 ASCT sur l'ESV PSE / 1 agent de l'UO services sur l'ESV RA / 1 agent du matériel sur le TLG / 1 ADC sur l'ETRA).

Accidents du Travail

125 AT (*avec arrêt*) enregistrés sur les 9 premiers mois de l'année.

Les accidents de plein pied et dénivelation ainsi que les accidents pour atteintes et outrages représentent la majorité des AT.

SUD-Rail a pointé les AT rejetés par la CPR pour des raisons de dossiers mal remplis par les dirigeants et réclamé qu'une analyse détaillée des rejets soit effectuée pour remédier à cette situation..



Réouverture des cuisines dans les foyers Orfea ?

Les cuisines des foyers de l'axe vont rouvrir les une après les autres. La direction annonce qu'elles seront placées sous surveillance et ne resteront ouvertes qu'en cas de respect strict des gestes barrière.

Liste des TGV sensibles

Voici la liste des TGV classés sensibles sur l'axe TGV Sud Est pour cause de nombreux faits sureté :

6922 / 6850 / 6204 / 6176 / 6173
6198 / 6626 / 6223 / 6036 / 6825.

A noter également la forte augmentation des évènements sureté dans les gares de l'axe.

Des remontées ont eu lieu d'agents victimes d'outrage ou d'agression et que des encadrants encourageaient plutôt à ne pas faire de déclaration d'AT et à ne pas déposer plainte. Attention, ces dirigeants n'ont qu'un objectif : ne pas s'enquiquiner avec vous et faire chuter les chiffres.

Les membres SUD-Rail ont réclamé qu'un rappel soit fait à toutes les lignes hiérarchiques des établissements de l'axe. La direction d'axe s'est engagée à le faire.

SUD-Rail rappelle à tous les agents :

Un coup, un crachat, une menace, une insulte

=

Une déclaration d'AT
(et éventuellement d'un arrêt)

+

Un dépôt de plainte

La direction rappelée à ses obligations....

Les entreprises sont responsables de la qualité de l'eau délivrée à ses salariés. Elle doit s'assurer que les points d'eau délivrent une eau conforme aux normes du Code de la Santé Publique en termes de Plomb et de Legionella.

SUD-Rail a donc demandé les dates et les résultats des dernières mesures effectuées sur chaque site de l'axe TGV Sud Est.

Et là surprise, la direction répond qu'elle n'a pas à faire quoi que ce soit, que la qualité de l'eau dépend de l'ARS.

Pourtant l'ARS dit bien qu'à partir des compteurs d'eau, les employeurs sont responsables de la qualité de l'eau qu'ils distribuent à leurs personnels.

Sachant qu'en cas de contamination au plomb et à la légionella, un salarié peut attaquer en justice l'employeur.

Une fois poussée dans ses retranchements, la direction accepte de revoir sa copie et reviendra vers nous avec les éléments.



Rames amiantées...

La direction programme des travaux sans se soucier de la santé des agents. Nouvel exemple : Une chaîne de corrosion pour les rames réseau (*construites avant 97*) est annoncée. Un ponçage d'enduit est donc prévu. Seul souci, ce dernier est réputé amiante.

Pour la direction locale, aucun problème, pour tous travailler dans les mêmes locaux. La direction d'axe (*pas trop au courant*) se contente d'affirmer qu'il n'y a pas d'amiante mais n'apporte pas la moindre preuve alors que ses propres références affirment l'inverse.

SUD-Rail a prévenu la direction : nous ne laisserons pas les agents de matériel se faire une nouvelle fois exposer à ce poison dans l'indifférence générale.

La direction doit assumer ses responsabilités en matière de protection de la santé des agents... SUD-Rail y veillera !

On ne va quand même pas protéger nos agents ???

Les représentants à la CSSCT ont demandé une nouvelle fois à ce que la R3 basse des TGV soit réservée aux ASCT ou aux ADC en voiture. La direction refuse.

Nous avons ensuite demandé, comme nous avons réussi à l'imposer durant une période, à ce que la R3 basse soit de nouveau délivrée à la vente en dernier. La direction refuse également.

La direction finit par expliquer qu'il n'y a pas de raisons de protéger davantage les ASCT que les voyageurs.

C'est beau cette idée de la prévention de son personnel.

Nouveau report des Aptitudes Sécurité

Au moment du confinement et suite à la fermeture des CAS, il avait été décidé de prolonger de 6 mois les habilitations sécurité arrivant en fin de validité.

Les retards de VMA n'ayant pas encore été absorbés, il vient d'être décidé de repousser jusqu'à la fin de l'année la validité des habilitations sécurité qui sont arrivées à échéance.

Les malades sont péjorés !

Les cas contacts à risque avéré sont placés en congé isolement sanitaire donc sans jour de carence et avec maintien de la prime de travail, et c'est évidemment normal et une bonne chose.

Par contre, les agents positifs au Covid sont eux placés en arrêt de travail avec jour de carence et impact sur la prime de travail.

Comme une injustice pour ces agents là non ?



Les informations SSCT vous sont communiquées par vos représentants SUD ! Faites leur part de vos questions ou difficultés.